

Et si l'école accueillait tous les enfants cette année ?

samedi 5 septembre 2015

Adéquations, membre du collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE), s'associe à ce plaidoyer.

Aujourd'hui en France, des milliers d'enfants en âge scolaire ne sont pas scolarisé-es : que ce soient les enfants vivant en bidonville (7 à 9 000 dont la moitié ne seraient pas scolarisé-es), les enfants en situation de handicap (on estimait fin 2012 à 20 000 le nombre de celles et ceux qui n'avaient pas accès à l'école « ordinaire »), de nombreux enfants d'Outre-mer, spécialement à Mayotte, certain-es mineur-es isolé-es étranger-es qui n'obtiennent pas d'affectation dans des collèges et lycées, des enfants détenu-es qui ne bénéficient pas tous et toutes d'un enseignement en prison, des enfants en âge scolaire déscolarisé-es suite à des exclusions multiples de collèges, etc.

AEDE exige que, conformément à l'[article 28 de la CIDE](#) [Convention internationale des droits de l'enfant] et au code de l'éducation, le droit d'accès à l'Ecole soit appliqué pour toutes et tous sans exception car la scolarisation est indispensable à une bonne socialisation et constitue le creuset d'une société véritablement inclusive.

Source : <https://www.facebook.com/collectifaede?fref=nf>



BONNE RENTRÉE
À TOUTES ET À TOUS

**Et si l'école accueillait
tous les enfants
cette année ?**

*« Tous les enfants ont droit à une scolarité
primaire obligatoire et gratuite »
(article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant)*



**ENSEMBLE, AGISSONS
POUR LES DROITS DE L'ENFANT,
RESPECTONS LES !**

